



33570

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire.

Présents : Mmes PIMBERT Marysette, CORTE Géraldine, JEAN Audrey, ABADE Karine, DESMOUCELLES DIEZ Delphine et Mrs AMOREAU Pascal, JEAN René, GARACH Henri, MORO Thierry, NOBLE Patrick et DUGRAND Patrick.

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. JEAN René

Ouverture de la séance : 18H45

Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent procès-verbal.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier.
23/03/2026	M.CARTEAU Serge 33350 Les Salles de Castillon	Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon / Convocation à la première constatation sur site.
30/03/2026	Mairie de SAINT-CIBARD	Arrêté portant délégation de fonctions et de signatures à M. René JEAN 1 ^{er} Adjoint.

Extrait délibération n°15-2026 – Délégués au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'est du libournais (SIEA) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaires : Mrs Pascal AMOREAU et Patrick DUGRAND

Suppléants : Mrs Thierry MORO et René JEAN

Extrait délibération n°16-2026 – Délégués au Centre Communal d'Action Social (CCAS) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaire : Mme Marysette PIMBERT

Suppléante : Mme Géraldine CORTE

Extrait délibération n°17-2026 – Délégués au syndicat intercommunal d'Etude, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaire : Mme Marysette PIMBERT

Suppléante : Mme Delphine DESMOUCELLES DIEZ

Extrait délibération n°18-2026 – Délégués Syndicat des Eaux et Rivières des Coteaux de Dordogne (SYER) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaire : Mme Marysette PIMBERT

Suppléante : Mme Delphine DESMOUCELLES DIEZ

Extrait délibération n°19-2026 – Désignation des délégués (et représentants le cas échéant) de la commune au sein du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Délégué au SDEEG

- M. Henry GARACH

Représentants à la Commission Locales de l'Energie de Saint Philippe d'Aiguilhe

- M. Henry GARACH
- M. Pascal AMOREAU

Extrait délibération n°20-2026 - Délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais (SIVU) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaire : M. Patrick DUGRAND

Suppléant : M. René JEAN

Extrait délibération n°21-2026 - Délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Concentré (SIRPC) :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaires : Mme Audrey JEAN et M. Patrick DUGRAND

Extrait délibération n°28-2026 - Travaux traitement des termites :

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le bâtiment de la mairie et la salle du Conseil sont envahis par des termites, il est donc crucial de traiter ces bâtiments sans délai.

Monsieur le Maire propose deux devis de l'entreprise ATSO.

- **Un devis concernant un traitement curatif des huisseries pour un montant : 1 848 € TTC**
- **Un devis concernant un traitement curatif du des bâtiments pour un montant : 3000 € TTC**
 - **Plus une maintenance annuelle de 300 € TTC**

Après analyse des différents devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise ATSO relative à un traitement curatif des bâtiments pour un montant de 3000 € TTC, ainsi que la maintenance annuelle de 300 € TTC.

Extrait délibération n°29-2026 - Travaux installation de Poteaux Incendie (PI) sur la commune :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) oblige les communes à se mettre en conformité avec celui-ci.

Il précise qu'à ce jour, seulement 1 poteau incendie est installé sur la commune. Or, le manque de défense incendie sur le territoire communal pose certains soucis en termes de sécurité et de responsabilité.

La commune a la possibilité d'installer trois poteaux incendie supplémentaires au cours de l'année 2026.

Mr le Maire propose un devis de l'entreprise GMTP concernant :

- 1 PI route de Pimpine au croisement de la route D21 et la route D123 pour un montant de 5076 € TTC
- 1 PI route de Négrie et 1 PI route de Michel du Bos pour un montant de 6000 € TTC

Le coût pour la totalité des travaux s'élève à : 11 076 € TTC.

Sur l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise GMTP pour la totalité des travaux et **AUTORISE** à signer les devis.

Clôture de la séance : 20h00

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Suppléante : Mme Karine ABADE

Extrait délibération n°22-2026 - Délégués Ecole de Lussac :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaires : Mme Audrey JEAN et M. Patrick DUGRAND

Suppléante : Mme Karine ABADE

Extrait délibération n°23-2026 - Délégués Conseil Communautaire :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Titulaire : M. Pascal AMOREAU

Suppléant : M. René JEAN

Extrait délibération n°24-2026 - Commission Communale du Patrimoine :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Patrick Noble (responsable), Géraldine CORTE, Thierry MORO et Pascal AMOREAU

Extrait délibération n°25-2026 - Commission Communale de Voirie :

Patrick DUGRAND (responsable), Thierry MORO, Patrick NOBLE et Henri GARACH

Extrait délibération n°26-2026 - Participation financière à la rémunération de frais engagés dans le cadre d'une action collective intercommunale :

Considérant que plusieurs communes de Gironde et un établissement public de coopération intercommunale se sont regroupés au sein d'un collectif afin de conduire des démarches administratives, juridiques et de communication relative à l'organisation du service public de collecte des déchets ménagers,

Considérant que le montant total des dépenses mutualisées s'élève à 10 048,11 € et que la participation forfaitaire de chaque collectivité est fixée à 186,08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la participation financière de la commune à hauteur de 186,08 €.

Extrait délibération n°27-2026 - Vote des Taux des Impôts Directs Locaux 2026 :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention

DÉCIDE de maintenir et fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,06 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,01 %